

DINAN AGGLOMÉRATION

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017

DINAN

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

1.	Caractérisation technique du service	
1.1.	Présentation du territoire desservi	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	15
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	15
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	15
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarification	16
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	18
2.3.	Recettes.....	20
3.	Indicateurs de performance	21
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	21
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	21
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	23
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)23	
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	24
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)25	
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	24
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	25
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	25
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	25
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	25
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	25
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	25
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Montants financiers.....	26
4.2.	Etat de la dette du service.....	26
4.3.	Amortissements	29
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux26	
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	29

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : DINAN AGGLOMERATION
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'Agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aucaleuc, Bobital, Brusvily, Dinan, La Vicomté-sur-Rance, Lanvallay, Le Hinglé, Léhon, Quévert, Saint-Samson-sur-Rance, Taden, Trélivan
- Existence d'une CCSP Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non

Communes	Date de délibération de l'adoption
Saint-Samson-sur-Rance	21/02/2001
Taden	21/02/2001
Quévert	21/02/2001
Dinan	21/02/2001
Léhon	21/02/2001
Lanvallay	21/02/2001
Aucaleuc	21/02/2001
Bobital	16/12/1996
Le Hinglé	16/12/1996
Brusvily	16/12/1996
Trélivan	21/05/1997
La Vicomte-sur-Rance	21/02/2001

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation 28/02/2018 : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation de Service Public**

Nature du contrat : **affermage**

Nom du prestataire : SEDUD

Date de début de contrat initial : 01/10/1992

Date effective de fin de contrat (après avenant) : 31/12/2018

Nombre d'avenants et nature des avenants : 7

Nature exacte de la mission du prestataire : -

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **36 203** habitants au 31/12/2017 (37 428 au 31/12/2016).



1.4. Nombre d'abonnés

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **17 689** abonnés au 31/12/2017 (17 553 au 31/12/2016).

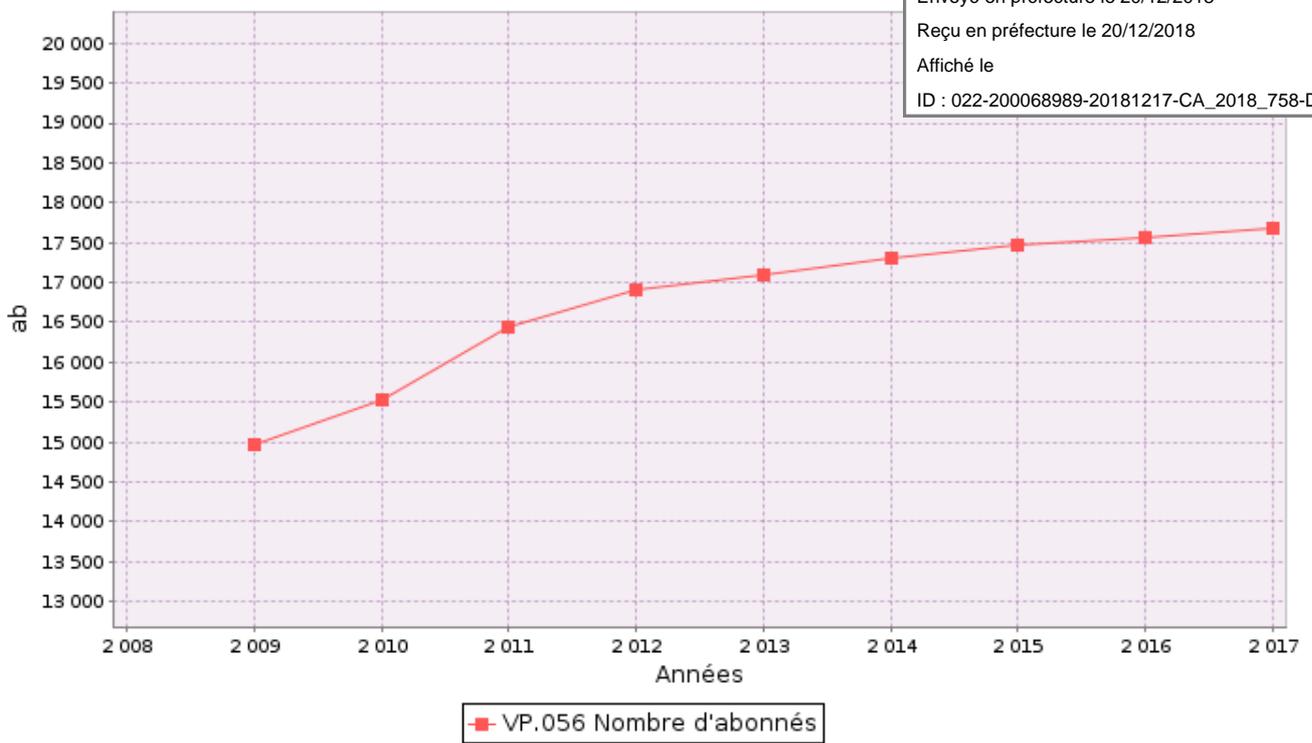
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Aucaleuc	366	371		371	+1.37
Bobital	377	374		374	-0.80
Brusvily	299	296		296	-1
Dinan	7488	7478		7478	- 0.13
La Vicomté-sur-Rance	528	528		528	0
Lanvallay	1984	1993		1993	+ 0.45
Le Hinglé	238	239		239	+ 0.42
Léhon	1437	1489		1489	+ 3.62
Quévert	1709	1730		1730	+ 1.23
Saint-Samson-sur-Rance	670	690		690	+ 2.99
Taden	1222	1234		1234	+ 0.98
Trélivan	1235	1267		1267	+ 2.59
Total	17 553	17 689		17 689	0,8%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 17 695.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 55,61 abonnés/km) au 31/12/2017. (55,49 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,02 habitants/abonné au 31/12/2017. (2,13 habitants/abonné au 31/12/2016).

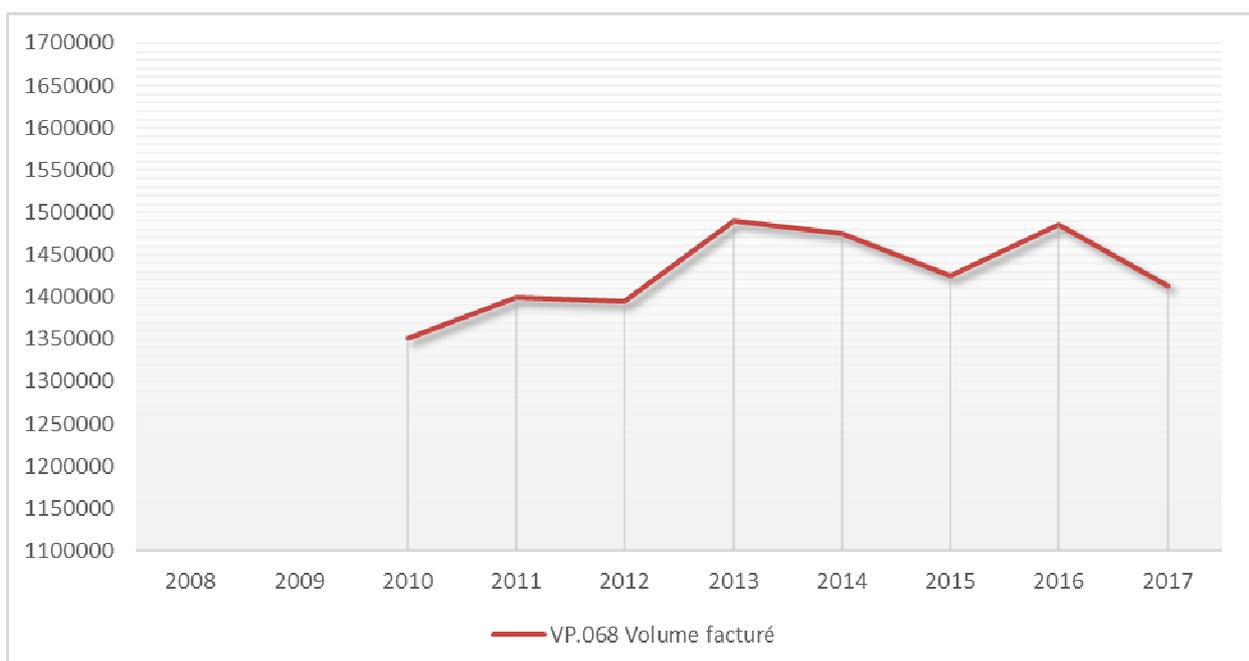


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	1 486 586	1 413 396	-4,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Graisses	210 tonnes	47,5 tonnes	- 77,4%
Total des graisses	210 tonnes	47,5 tonnes	- 77,4%
Matières de vidange	1244	1342	+ 7,9%
Produits de curage	24	34	+ 41,7%
Total des volumes importés	1268	1376	+ 8,5%

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **6** au 31/12/2017 (**6** au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- **318,1** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **318,1** km (**316,31** km au 31/12/2016).

10 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume de stockage
Bassin tampon en tête de STEP de Dinan / Lanvallay (en cours)	Station d'épuration Dinan / Lanvallay (Le Marais)	1 000 m ³
Poste de refoulement Le Gassay Bâche tampon	Le Gassay - Trélivan	300 m ³
Poste de refoulement La Férolais Bâche tampon	La Férolais - Trélivan	80 m ³
Poste de refoulement Le Val Bâche tampon	Le Val - Bobital	78 m ³
Poste de refoulement La Chiennais Bâche tampon	La Chiennais - Bobital	135 m ³
Poste de refoulement Le Gué Jan Bâche tampon	Le Gué Jan - Bobital	12 m ³
Poste de refoulement La Vieille Vicomté Bâche tampon	La Vieille Vicomté La Vicomté Sur Rance	45 m ³
Poste de refoulement Le Gué Parfond Bâche tampon	Le Gué Parfond - Lanvallay	200 m ³
Poste de refoulement Les Valiettes Bâche tampon	Les Valiettes - Lanvallay	20 m ³
Poste de refoulement Champs Géhants Bâche tampon	Champs Géhants - Le Hinglé	10 m ³



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
 Reçu en préfecture le 20/12/2018
 Affiché le
 ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'Épuration de La Hisse

Code Sandre de la station : 0422327S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		28/02/1977									
Commune d'implantation		Saint-Samson-sur-Rance (22327)									
Lieu-dit		La Hisse									
Capacité nominale STEU en EH (1)		2700									
Nombre d'abonnés raccordés		690									
Nombre d'habitants raccordés		1587									
Débit de référence journalier admissible en m3/j		405									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 05/12/2012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur ROCHEFORT - COUTANCES									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Flux maximum (kg/j)							
				Tps sec Rendement (%)	Tps pluie						
DBO5	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	5.0	6.1	80					
DCO	50	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	16.5	20.3	75					
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	9.9	12.2	90					
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	5.0	6.1						
NTK	7	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	2.3	2.8						
pH	Entre 6 et 8,5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH4+		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt	1	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	0.3	0.4						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
17/01/2017	Non	16	91	78	83.4	33	86.3	17.9	74	1.4	83
13/02/2017	Oui	3	98.6	67	86.2	22	91.2	33.3	60.1	1	88.9
24/03/2017	Oui	12	95.5	65	91.7	14	96.2	49.9	43.8	0.79	92.8
26/04/2017	Oui	11	97.5	61	92.7	27	93.9	4.58	95.9	0.9	93.1
12/06/2017	Oui	16	93.8	76	90.2	26	93.2	12.25	87.2	1.5	87.5
12/07/2017	Oui	3	99.3	34	96.7	2	99.6	13.86	87.7	1.3	90.0
27/08/2017	Oui	3	99.1	30	96.3	4	98.9	9.36	92.0	0.75	94.8
16/09/2017	Oui	3	98.7	24	96.2	7	97.8	10.21	86.9	0.55	94.1
12/10/2017	Oui	3	99.4	30	97.4	10	98.3	7.71	94.4	0.54	97.4

05/11/2017	Oui	3	98.3	37	93.2	6	98.1	Envoyé en préfecture le 20/12/2018 Reçu en préfecture le 20/12/2018 Affiché le ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE
16/11/2017	Oui	3	98.4	24	95.2	7	96.7	
20/12/2017	Oui	3	98.1	18	95.7	3	98.9	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'Épuration de Saint-Piat (Lanvally)

Code Sandre de la station : 0422118S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/05/1972							
Commune d'implantation				Lanvally (22118)							
Lieu-dit				Saint Piat							
Capacité nominale STEU en EH (1)				400							
Nombre d'abonnés raccordés				127							
Nombre d'habitants raccordés				291							
Débit de référence journalier admissible en m3/j				60							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 10/11/2011									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau Ste Suzanne							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Flux maxi (kg/j)				
	Moyenne journalière	Moyenne annuelle									
DBO5	30		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	1,8 - 60%						
DCO	90		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	5,4 - 60%						
MES	30		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	1,8 - 50%						
NGL		15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	0,9						
NTK		10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	0,6						
pH	Entre 6 et 8,5		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NH4+	5		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	0,3						
Pt		4	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	0,24						
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/09/2017	Oui	0.06	99.3	0.73	97.2	0.14	99.1	0.19	92.7	0.11	68.2

STEU N°3 : Lagune Naturelle de Trélat
Code Sandre de la station : 0422339S0

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/12/1988									
Commune d'implantation		Taden (22339)									
Lieu-dit		Trélat									
Capacité nominale STEU en EH (1)		500									
Nombre d'abonnés raccordés		135									
Nombre d'habitants raccordés		311									
Débit de référence journalier admissible en m3/j		75									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 18/12/1986									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Frémur									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Flux (kg/j)				
	Sur 2 h	Sur 24h					Sur 2 h	Sur 24h			
DBO5	40	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			0,3	3			
DCO	120	120	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			0,9	9			
MES	120	120	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			0,9	9			
NGL			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NTK	50	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			0,375	3			
pH	Entre 5,5 et 7,5		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NH4+			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Pt			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Bactériologie :											
Coliformes Totaux		-									
Coliformes Fécaux		< 400 dans 100 ml									
Streptocoques Fécaux		< 40 dans 100 ml									
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/09/2017	Oui	16	92,5	150	78,2	46	90,4	33	-	5.38	28.1

STEU N°4 : Station d'Épuration du Chemin de
Code Sandre de la station : 0422118S000

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/2002
Commune d'implantation	Lanvallay (22118)
Lieu-dit	Le Marais
Capacité nominale STEU en EH (1)	52000
Nombre d'abonnés raccordés	16 366
Nombre d'habitants raccordés	33161
Débit de référence journalier admissible en m3/j	11 500 et 17 000

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 07/03/2017
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Rance

Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou	Flux maximum (kg/j)			
	Nov. à Mai		Juin à Oct.			Hiver		Eté	
	Sur 24h	Sur période	Sur 24h	Sur période		Sur 24h	Sur période	Sur 24h	Sur période
DBO5	15		12		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	172,5		138	
DCO	60		60		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	690		690	
MES	20		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	230		230	
NGL		15		10	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		172,5		115
NTK		7		5	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		80,5		57
pH	Entre 6 et 8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				
NH4+	3,5		3		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	40,25		34,5	
Pt		1		0,7	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		11,50		8,50

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moy. Estivale											
Moy. Hivernale											

Date du bilan 24h	DBO5		DCO		MES		Conc mg/l	%	mg/l	%
	Conc mg/l	rend %	Conc mg/l	rend %	Conc mg/l	rend %				
03/01/2017	3	99,36	40	96,07	7	98,97	3,84	95,3	0,1	99
04/01/2017			33	96,22	7	98,59				
10/01/2017			41	95,28	6	98,77				
11/01/2017	3	99,19	39	95,53	10	97,64			0,13	
16/01/2017			30	93,91	10	96,88				
17/01/2017	3	98,08	32	94,3	12	96,26				
26/01/2017	3	99,04	34	95,74	9	98,56	4,34	93,9	0,12	98,8
27/01/2017			35	95,52	12	97,57				
06/02/2017			24	92,5	11	95,01				
07/02/2017	<3	96,81	24	92,45	7	97,52	3,44	89,4	0,08	98,1
12/02/2017			31	93,04	8	97,57				
13/02/2017	3	98,41	28	94,45	6	98,37				
17/02/2017	3	98,35	33	94,92	7	98,54				
18/02/2017			35	92,92	10	97,17				
22/02/2017			32	94,25	11	96,84				
23/02/2017	3	98,45	37	93,25	13	96,01	4,36	90,7	0,12	97,4
06/03/2017			23	93,91	4	98,42				
07/03/2017	<3	97,92	18	95,58	4	98,61				
11/03/2017			26	96,04	6	98				
12/03/2017	<3	98,04	25	95,18	6	98,1				
16/03/2017	<3	98,64	26	95,85	4	99,01				
17/03/2017	<3	98,41	26	95,35	<2	99,47	3,62	94,1	0,06	98,9
24/03/2017			30	94,37	4	98,7				
25/03/2017	<3	98,41	32	93,59	6	98,49	4,33	92,5	0,09	98,7
28/03/2017			32	95,55	7	98,42				
29/03/2017	<3	98,74	34	94,58	7	98,37	3,74	93,8	0,06	99,3
05/04/2017	<3	98,69	32	94,79	<2	99,48	4,15	93,5	0,07	99
06/04/2017			34	95,83	6	98,79				
09/04/2017	3	98,91	35	95,25	3	99,31	3,52	95,5	0,08	98,8
10/04/2017			34	95,73	3	99,27				
17/04/2017	<3	98,62	<15	98,04	6	98,65	4,05	94,8	0,18	98
20/04/2017			34	95,83	<2	99,51				
21/04/2017	<3	99,2	33	96,66	6	98,75	4,52	94,3	0,12	98,4
25/04/2017			34	95,73	5	99,2				
26/04/2017	<3	99,19	32	96,05	5	99,14	3,83	94,4	0,08	98,9
02/05/2017	3	98,23	24	95,64	5	98,52	3,94	92,3	0,11	97,8
03/05/2017			29	95,4	7	98,13				
08/05/2017			25	94,15	7	97,66				
09/05/2017	3	98,52	25	95,98	4	98,97	3,45	94	0,11	98,4
16/05/2017			25	96,92	4	99,27				
17/05/2017	3	99,19	32	95,57	7	98,24	3,12	95	0,14	98
20/05/2017	<3	98,67	38	93,82	6	98,55	3,12	96,1	0,18	98
21/05/2017			35	94,31	6	98,56				
30/05/2017	3	98,63	23	95,84	5	98,46	2,78	95,1	0,1	98,4
04/06/2017			26	95,23	5	98,48				
05/06/2017	3	98,51	27	95,05	4	98,94	2,99	95,3	0,16	97,8
11/06/2017			28	95,36	7	98,27				
12/06/2017	<3	98,25	31	93,9	10	96,94	3,95	93,8	0,22	96,6
15/06/2017			35	93,95	5	98,26				
16/06/2017	<3	99,29	35	97,13	3	99,64	2,52	97,4	0,14	98,9
23/06/2017			36	96,05	8	98,77				
24/06/2017	<3	99,04	40	95,6	4	99,29	4,03	94,7	0,16	98,1
28/06/2017			36	95,78	7	98,29				
29/06/2017	<3	98,91	37	95,62	8	98,31	3,41	95	0,16	97,9

Date du bilan 24h	DBO5		DCO		MES		Conc mg/l	%	mg/l	%
	Conc mg/l	rend %	Conc mg/l	rend %	Conc mg/l	rend %				
04/07/2017			34	96,82	8	98,52				
05/07/2017	<3	99,13	38	95,16	8	98,58	3,51	95,2	0,14	97,9
10/07/2017	<3	99,22	34	95,5	<2	99,74	3,42	95,7	0,14	98,4
11/07/2017			35	96,06	10	98,11				
22/07/2017			36	93,84	4	99,01				
23/07/2017	3	98,09	31	94,2	7	98,36	3,52	94,2	0,19	96,9
02/08/2017	<3	99,11	39	95,15	5	99,09	4,31	94	0,25	97
03/08/2017			45	94,08	5	98,58				
07/08/2017			41	94,52	9	98,34				
08/08/2017	3	98,58	40	93,59	8	98,34	3,22	94	0,26	95,6
14/08/2017			39	94,43	12	97,44				
15/08/2017	<3	98,88	42	94,45	15	96,77	2,87	95,9	0,29	95,6
19/08/2017	<3	98,6	39	93,38	14	96,8	3,18	95,2	0,23	96,6
20/08/2017			39	92,74	12	96,64				
26/08/2017			32	93,45	6	97,54				
01/09/2017			38	93,92	10	97,98				
02/09/2017	3	98,82	41	93,78	8	98,42	2,97	95,6	0,26	96,8
08/09/2017			44	94,16	10	97,71				
09/09/2017	<3	98,64	35	94,6	10	97,73	2,89	95,7	0,26	96,2
16/09/2017	3	98,63	31	94,85	13	96,7	2,92	94,6	0,24	95,8
17/09/2017			34	92,92	12	96,79				
22/09/2017	<3	98,75	38	95,87	14	97,09	2,74	95,9	0,21	94,8
27/09/2017			43	92,97	12	97,03				
28/09/2017	<3	98,57	35	93,95	10	97,62	2,92	95,2	0,2	96,6
06/10/2017			34	94,95	4	98,96				
07/10/2017	<3	98,85	39	94,41	12	97,57	3,75	94,6	0,22	97
11/10/2017			28	96,47	15	97,15				
12/10/2017	<3	98,89	33	95,95	10	98,12	3,15	95,8	0,15	98,1
18/10/2017	<3	98,92	25	96,84	7	98,83	3,38	95,9	0,12	98,6
22/10/2017			36	94,45	9	98,29				
23/10/2017	<3	99,12	39	94,73	10	98,52	3,42	94,9	0,17	97,9
28/10/2017	<3	98,9	36	95,1	<2	99,63	3,84	94,8	0,08	99
29/10/2017			37	93,29	7	98,41				
06/11/2017			36	93,5	5	98,7				
07/11/2017	<3	98,61	35	94,25	5	98,86	4,2	92,2	0,12	97,9
11/11/2017	<3	98,28	27	94,26	11	97,14	3,73	92,8	0,15	97,4
12/11/2017			26	93,87	9	97,62				
15/11/2017			31	96,52	9	98,38				
16/11/2017	<3	98,43	32	94,87	8	98,51	3,96	93	0,13	97,8
22/11/2017	3	99,09	37	93,53	10	97,59	3,65	94,3	0,16	97,5
27/11/2017			22	95,09	15	96,56				
28/11/2017	<3	97,51	23	93,32	16	95,58	3,32	89,8	0,09	97,7
02/12/2017			21	94,02	5	98,14				
03/12/2017	<3	97,82	25	93,31	11	96,84	3,45	91,8	0,1	97,9
07/12/2017	<3	97,95	30	91,86	<2	99,3	4,33	89,8	0,09	98,1
08/12/2017			25	92,79	2	99,19				
14/12/2017			22	94,19	4	98,21				
15/12/2017	<3	96,43	19	92,77	5	97,19	3,29	87,6	0,08	97,4
19/12/2017			18	93,89	4	97,85				
20/12/2017	<3	96,44	23	91,94	5	97,65	3,8	89	0,1	97,5

STEU N°5 : Lagune Aérée au Sud du Bourg d'A

Code Sandre de la station : 0422003S00

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré
Date de mise en service	31/01/1982
Commune d'implantation	Aucaleuc (22003)
Lieu-dit	Le Bourg
Capacité nominale STEU en EH (a)	700
Nombre d'abonnés raccordés	371
Nombre d'habitants raccordés	853
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	85

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 07/12/1981				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface			
	Nom du milieu récepteur	Les Noés			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou	Flux (kg/j)	
	Sur 2 h	Sur 24h		Sur 2 h	Sur 24h
DBO ₅	40	40	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	0,9	3,4
DCO	120	120	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	2,6	10,2
MES	120	120	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	2,6	10,2
NGL			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
NTK	50	40	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	1,1	3,4
pH	Entre 5,5 et 8,5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
NH ₄ ⁺			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
Pt			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/05/2017		< 3	99,5	< 15	99	26	95,1	43,75	35	7,9	26,1
28/11/2017		< 3	98,6	< 15	97,1	45	88,2	38,17	28,3	7,2	7,7

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'Épuration de La Hisse (Code Sandre : 0422327S0001)	15,47	13,911
Station d'Épuration de St Piat (Lanvallay) (Code Sandre : 0422118S0001)	2.2	1.37
Lagune Naturelle de Trélat (Code Sandre : 0422339S0001)	0	0
Station d'Épuration du Chemin de Halage (Code Sandre : 0422118S0002)	1018	986,578
Lagune Aérée au Sud du Bourg d'AUCALEUC (Code Sandre : 0422003S0001)	0	0
Total des boues produites	1035,67	1001,86

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'Épuration de La Hisse (Code Sandre : 0422327S0001)	15,47	9,57
Station d'Épuration de St Piat (Lanvallay) (Code Sandre : 0422118S0001)	2,2	1,37
Lagune Naturelle de Trélat (Code Sandre : 0422339S0001)	0	0
Station d'Épuration du Chemin de Halage (Code Sandre : 0422118S0002)	866	842,66
Lagune Aérée au Sud du Bourg d'AUCALEUC (Code Sandre : 0422003S0001)	0	0
Total des boues évacuées	883,7	853,6

2. Tarification de l'assainissement et service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service :	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)(1) – Immeubles neufs	2 710,42	2764,33
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)(1) – Neufs sociaux	677,34	690,81
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)(1) – Existants	1 355,74	1382,71
Participation aux frais de branchement	1 225,11	1250,00

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

La grille tarifaire : Dinan, Lanvallay, Aucaleuc, Trélivan, Taden, Léhon, Quévert et Saint-Samson Sur Rance

Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³ de 0 à 6 000 m ³	0,55 €/m ³	0,541 €/m ³
Prix au m ³ de 6 001 à 12 000 m ³	0,548 €/m ³	0,539 €/m ³
Prix au m ³ de 12 001 à 24 000 m ³	0,534 €/m ³	0,525 €/m ³
Prix au m ³ de 24 001 à 48 000 m ³	0,493 €/m ³	0,485 €/m ³
Prix au m ³ au-delà de 48 001 m ³	0,346 €/m ³	0,340 €/m ³
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,442 €/m ³	1,451 €/m ³

Taxes et redevances		Envoyé en préfecture le 20/12/2018 Reçu en préfecture le 20/12/2018 Affiché le ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE	
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m ³	0,18 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

La grille tarifaire : Bobital, Brusvily, Le Hinglé et La Vicomté Sur Rance

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,55 €/m ³	0,541 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,442 €/m ³	1,451 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m ³	0,18 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°CA-2018-490 du 26/02/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération n°CA-2018-490 - Annexe 3 du 26/02/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération n°CA-2018-490 - Annexe 3 du 26/02/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant la participation aux frais de branchement.



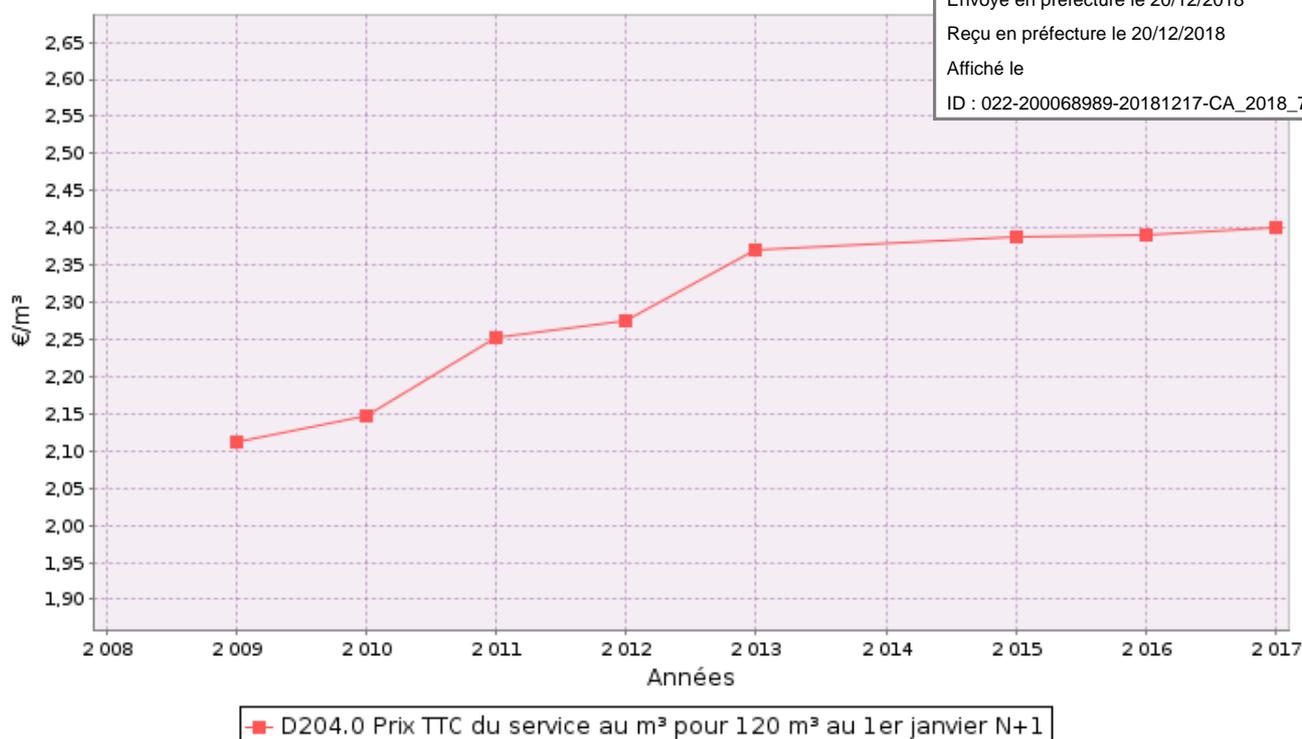
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	
Part proportionnelle	66,00	64,92	1.64 %
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	66,00	64,92	1.64%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	
Part proportionnelle	173,04	174,12	0 %
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	173,04	174,12	0,62 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	
Autre : _____	0,00	0,00	
TVA	26,06	26,06	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	47,66	47,66	0%
Total	286,70	286,70	0%
Prix TTC au m3	2,39	2,39	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m³	Prix au 01/01/2018 en €/m³
Aucaleuc	2,39	2,39
Bobital	2,39	2,39
Brusvily	2,39	2,39
Dinan	2,39	2,39
La Vicomté-sur-Rance	2,39	2,39
Lanvallay	2,39	2,39
Le Hinglé	2,39	2,39
Léhon	2,39	2,39
Quévert	2,39	2,39
Saint-Samson-sur-Rance	2,39	2,39
Taden	2,39	2,39
Trélivan	2,39	2,39

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



2.3. Recettes

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	890 878,08	776 784,79	-12,81%
<i>dont abonnements</i>	0	0	
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	890 878,08	776 784,79	-12,81%
Recettes de raccordement	37 328,06	70 987,22	+ 90,17%
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes : PFAC	329 475,53	486 060,38	+ 47,53%
Total autre recette :	366 803,59	557 047,60	
Total des recettes	1 257 681,67	1 333 832,39	+6,06%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 917 231,91		
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	1 917 231,91		
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires			
Total autres recettes			
Total des recettes	1 917 231,91		

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 2 898 985 € (3 018 198 au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **99,97%** des 17 695 abonnés potentiels (100% pour 2016).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	70%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	107

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 107 pour l'exercice 2017 (104 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
 Reçu en préfecture le 20/12/2018
 Affiché le
 ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'Épuration de La Hisse	51,9	—	100
Station d'Épuration de St Piat (Lanvallay)	12	—	97
Lagune Naturelle de Trélat	13,3	100	100
Station d'Épuration du Chemin de Halage	1 583,69	100	99
Lagune Aérée au Sud du Bourg d'AUCALEUC	125	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **99** (- en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'Épuration de La Hisse	51,9	100	100
Station d'Épuration de St Piat (Lanvallay)	12	100	100
Lagune Naturelle de Trélat	13,3	100	100
Station d'Épuration du Chemin de Halage	1 583,69	100	100
Lagune Aérée au Sud du Bourg d'AUCALEUC	125	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'Épuration de La Hisse	51,9	100	92
Station d'Épuration de St Piat (Lanvallay)	12	100	100
Lagune Naturelle de Trélat	13,3	100	100
Station d'Épuration du Chemin de Halage	1 583,69	100	100
Lagune Aérée au Sud du Bourg d'AUCALEUC	125	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières réglementation (P206.3)

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
 Reçu en préfecture le 20/12/2018
 Affiché le
 ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'Épuration de La Hisse :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	9,57
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ^(*)	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		9,57

^(*) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'Épuration de St Piat (Lanvallay) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ^(*)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,37
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,37

Lagune Naturelle de Trélat :

Filières mises en oeuvre

Filières mises en oeuvre		
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (4)	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
 Reçu en préfecture le 20/12/2018
 Affiché le
 ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Station d'Epuration du Chemin de Halage :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	355,56
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	256,93
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	230,17
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (4)	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		842,66

Lagune Aérée au Sud du Bourg d'AUCALEUC :

Filières mises en oeuvre	
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme
	<input type="checkbox"/> Non conforme
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme
	<input type="checkbox"/> Non conforme
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme
	<input type="checkbox"/> Non conforme
Evacuation vers une STEU (4)	<input type="checkbox"/> Conforme
	<input type="checkbox"/> Non conforme
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme
	<input type="checkbox"/> Non conforme
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	—

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2016).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1*)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2017, cet indicateur est de **2 u/1000 habitants**

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2*)

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

En 2017, cet indice est de **0,94 u/100 km**

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2*)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

En 2017, cet indice est de **0,13**

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3*)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

En 2017, cet indicateur est de **92,5%**

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3*)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service

d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs p
pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux use
déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins

En 2017, cet indice est de **50**

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.

La durée d'extinction de la dette sur le budget assainissement DSP est de 5,76 années

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0*)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

L'indice est de **8,7 %**

3.14. Taux de réclamations (P258.1*)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.

L'indice est de **0** en 2017

*indicateur exigible uniquement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	176 266,08	1 618 474,86
Montants des subventions en €	202 929,69	474 927,96
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017 ^{*1}
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 224 603,07	5 897 284,20
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	214 239,11	243 656,84
	en intérêts	143 090,81	143 083,92
*1 Cumul des deux contrats : Dinan Centre et Pleudihen			

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 856 054,71^{*2} € (846 549,27 € en 2016).

*2 Valeur pour l'ensemble des 3 contrats : Dinan Centre, Pleudihen et Evran

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Aucaelec – suivi de travaux nouvelle STEP	30 000,00	
Bobital – ITV secteurs suite au diagnostic + tests à la fumée		
Dinan – Etude préalable hydraulique (BT sur PR) et débitmètres		
Dinan – Etude diagnostic réseau – secteur hôpital	18 000,00	
Taden – Etude diagnostic réseau	24 000,00	
Trélivan – Etude diagnostic réseau	24 000,00	
Etude d'incidence suite à l'étude d'acceptabilité 10 STEP		

4.5. Présentation des programmes pluriannuels par l'assemblée délibérante au cours du der

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Lanvallay – Gué profond – réhabilitation	2018	20 000,00
Lanvallay – réhabilitation 2 regards siphon	2018	60 000,00
Saint-Samson – Réhabilitation réseau centre bourg (phase 1)	2018	300 000,00
Aucaleuc – Appareillage du réseau – diagnostic permanent	2018	30 000,00
Aucaleuc – nouvelle station d'épuration	2018-2019	1 380 000
La Vicomté sur Rance – Extension de réseau	2018	
Saint-Samson-sur-Rance – Réhabilitation réseau EU – secteur ZA vers bourg + tronçons sensibles identifiés par diagnostic	2018	
Trélivan – renforcement conduite du Gassay	2018-2019	500 000,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2017, 1 906 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0015 €/m³ pour l'année 2017 (0 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	37 428	36 203
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	6	6
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	883,7	853,6
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,39	2,39
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	99,97%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	104	107
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	99%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0015